

Délibération n° 23

*Objet :*  
*Règlement de fonctionnement et tarification de la vente énergie chaufferie bois*

*Date de convocation :*

6 avril 2022

*Date d'affichage :*

6 avril 2022

*Nombre de Conseillers en exercice :*

23

*Nombre de présents :*  
18

*Nombre de votants :*

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)**

L'an deux mille vingt deux  
Le 12 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Marie-Laurence PUJOL, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE

Absents : Mme Anne BENAICHE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Sonia PARRIEL

Monsieur le Maire rappelle la décision de créer une chaufferie bois et son réseau de chaleur. Ce projet a vocation de réduire les consommations d'énergie des bâtiments publics à proximité de la chaufferie.

Dans le cadre de son budget annexe, la commune de Lafrançaise va exploiter en régie directe la distribution publique d'énergie calorique. Monsieur le Maire expose la nécessité d'adopter un règlement de service et d'encadrer la fourniture de cette énergie auprès des futurs abonnés. Il donne lecture du projet de règlement (joint à la délibération).

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE le règlement de service de distribution calorifique pour la chaufferie bois de la commune de Lafrançaise,
- DIT que ce règlement sera notifié aux futurs abonnés,
- Autorise Monsieur le Maire à le signer.

- A D O P T É E -



Le Maire,

Thierry DELBREIL